ALHAQ
la vérité

DAESH : JIHAD SUR LE CHEMIN DE SATAN

Les terroristes combattent sur le chemin de Satan:
Un savant Musulman explique l'obligation de maintenir la sécurité publique des Musulmans ainsi que des non-Musulmans, et que les terroristes qui sèment la peur dans la société combattent dans la voie de Satan. Ainsi il est obligatoire aux savants Musulmans ainsi qu'aux parents de protéger la jeunesse des idéologies des extrémistes et des terroristes assoiffés de sang, et de disculper l'Islam des trahisons des terroristes envers les fondements les plus élémentaires de cette Religion.

DINE AL HAQQ
L'ISLAM SUIVANT LE CORAN ET LA SOUNNAH SELON
LA MÉTHODOLOGIE DES PIEUX PRÉDÉCESSEURS

Scanné avec CamScanner

Sheikh Salih Al-Fawzan: Toutes les louanges reviennent à Allah, et que la paix et les bénédictions soient sur notre prophète Mohammad, sa famille et ses compagnons.

La nécessité de la sécurité publique

Il ne fait aucun doute que la propagation de la sécurité (dans la société) est un objectif vital, nécessaire, et que l'humanité est plus en besoin de cela que de nourriture et de boisson. Pour cette raison, le prophète Abraham (que la paix soit sur lui) a donné priorité à la demande de sécurité avant celle des provisions dans son invocation : «**Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité, et fais attribution à ses habitants des fruits.** » (2:6) C'est parce que les gens ne sont pas à même d'apprécier la nourriture et la boisson dans un contexte de peur. Les routes par lesquelles la subsistance est acheminée d'un endroit à un autre sont coupées en raison de la peur. Pour cette raison, Allah a imposé le plus sévère des châtiments (par le biais des autorités) pour ceux (terroristes et criminels) qui coupent les routes (par lesquelles dépendent la subsistance des gens et leurs moyens d'existence) en disant, « **La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment** » (5:33)

Les cinq nécessités protégées par l'Islam

L'Islam est venu préserver cinq nécessités et elles sont : la religion, la vie, la raison, l'honneur et les biens. Il est imposé de sévères punitions pour celui qui viole ces nécessités, peu importe si elles se rapportent aux musulmans ou a ceux qui sont sous un pacte d'alliance avec les musulmans. Ces derniers ont des droits et des obligations tout comme en ont les Musulmans. Le Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit: « **Quiconque tue un (non musulman) qui est sous un pacte ne sentira pas l'odeur du Paradis.** » et Il, Le Très-Haut, a dit : « **Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité** » (9:6)

Scanné avec CamScanner

La justice même avec un ennemi qui a trahi

Lorsque les Musulmans voient des signes de trahison de la part de ceux avec qui ils ont un pacte, et ont des raisons de s'inquiéter, il est interdit de les combattre jusqu'à ce qu'ils (ndt. les Musulmans) les informent de la rupture du pacte qu'il y a entre eux. Ils ne les attaquent pas non plus par surprise sans le leur avoir notifié ouvertement. Il, Le Très-Haut, a dit : **« Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec), d'une façon franche et loyale car Allah n'aime pas les traîtres. »** (8:58)

La protection du sang, des biens et de l'honneur des citoyens non-musulmans

Ceux qui font l'objet d' un pacte avec les musulmans sont de différentes catégories: A) Celui qui entre sur les terres des musulmans avec une garantie de sécurité lui permettant d'accomplir certains devoirs puis de retourner en toute sécurité dans son pays après avoir terminé.
B) Celui qui fait l'objet d'un traité de paix entre les Musulmans et les non-Musulmans. Alors on garantit la sécurité d'une telle personne jusqu'à que le traité lui-même entre les deux parties soit rompu. Il n'est permis à personne de transgresser contre lui, tout comme il ne lui est pas permis de transgresser contre aucun des Musulmans.
C) Celui qui est sous l'autorité des lois des Musulmans en leurs payant un impôt (ce qui le dispense du devoir militaire et lui garanti une protection complète de son droit de pratiquer sa religion sans être menacé dans son sang, ses biens et son honneur).

Violer la sécurité des non-musulmans est de la traitrise

L'Islam garantit la sécurité du sang, des biens et de l'honneur de toutes ces catégories de non-Musulmans. Quiconque parmi les Musulmans transgresse contre eux, trahi l'Islam et mérite un châtiment exemplaire. Il est obligatoire d'agir avec équité à l'égard des Musulmans et des non-Musulmans, même s'ils ne sont pas sous l'effet d'un pacte d'alliance, qu'ils ne font pas l'objet d'une garantie de sécurité ou ne vivent pas même sous leurs lois. Il, L'Exalté a dit : **«Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. » (5:2).**

Scanné avec CamScanner

Et Le Très-Haut a dit : « Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » (5:8)

Au sujet de ceux qui terrorisent les sociétés

Concernant ceux qui transgressent la sécurité (d'une société), ils sont Kharijites (renégats extrémistes), bandits de grands chemins ou rebelles. Un châtiment sévère et exemplaire est infligée à chacune de ces catégories par lequel ils (et ceux qui envisagent de commettre des crimes similaires) sont maintenus à distance (ndt. de la société) et par lequel la sécurité des Musulmans et non-Musulmans liés par un engagement est garantie. Ceci permet aussi de protéger les citoyens du mal (de ces gens). Ceux qui commettent des attentats à la bombe en tout lieu, qui détruisent des vies qui sont protégées, et des biens qui doivent être respectés parmi les Musulmans ou les non-Musulmans, qui rendent les femmes veuves et les enfants orphelins, sont ceux dont Allah a dit: **« Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est le plus acharné disputeur. Dés qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n'aime pas le désordre. Et quand on lui dit : "Redoute Allah", l'orgueil criminel s'empare de lui, l'Enfer lui suffira, et quel mauvais lit, certes! »** (2:204-206)

La trahison et la corruption ne font pas partie du Jihad

Et il est étrange que ces transgresseurs qui délaissent le jugement de l'Islam qualifient leurs actions comme étant « le Jihad sur le chemin d'Allah ». C'est parmi les plus grands mensonges au sujet d'Allah, puisqu'Allah a déclaré que cela est de la corruption (Fassad) et n'a pas fait de cela un « Jihad ». Cependant, nous ne devrions pas être surpris que les ancêtres (idéologiques) de ces hommes fassent partie des Kharijites (renégats) qui déclaraient apostats les Compagnons du Prophète et qui ont tué 'Outhman et

Scanné avec CamScanner

'Ali (qu'Allah soit satisfait d'eux), eux qui sont parmi les Califes bien-guidés et les dix promis au Paradis. Ils les ont tué et ont (faussement) attribué leurs actions au « Jihad sur le chemin d'Allah.». Plutôt c'est un Jihad sur le chemin de Satan. Allah, Le Très-Haut, a dit : « **Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Taghout (Satan).**» (4:76)

L'Islam ne doit pas être tenu responsable des actes des terroristes : le Prophète de l'Islam a ordonné de les tuer.

L'Islam ne doit pas être tenu responsable de leurs actes comme le déclare les ennemis de l'Islam parmi les non-croyants et les hypocrites qui disent que la religion de l'Islam est une religion de terrorisme. Ils se servent des actes de ces criminels comme d'une preuve. Mais leurs actes ne font pas partie de l'Islam et, ni l'Islam, ni aucune autre religion ne l'affirme. Plutôt c'est une idéologie renégate, et le Prophète (que la paix et les bénédictions soient sur lui) a encouragé à ce que les partisans de cette idéologie soient tués, en disant « **Où que vous les trouviez, tuez-les (les renégats Kharijites).** » Il a aussi promis une énorme récompense pour quiconque les tue. Ils doivent être combattus par le dirigeant des Musulmans tout comme les Compagnons du Prophète les ont combattu sous la direction du chef des croyants, Ali Ibn Abi Talib (qu'Allah soit satisfait de lui).

Les terroristes apprennent leurs idéologies des penseurs politisés et radicaux, non pas des institutions musulmanes.

Certains hypocrites et ignorants prétendent que les écoles musulmanes leur ont enseigné cette idéologie et que le programme d'étude (dans les écoles musulmanes) inclut cette idéologie déviante. Alors, ils réclament la modification de ces programmes d'étude. Nous disons (en réponse à cela) : en effet, les adeptes de cette idéologie (le terrorisme) ne sont pas diplômés des écoles musulmanes, et ils n'ont pas non plus acquis leur connaissance auprès des savants musulmans, puisqu'ils déclarent (eux-mêmes) que le fait d'étudier dans ces écoles, instituts et facultés est illicite (car ils considèrent que toutes les sociétés musulmanes ont quitté l'Islam et ont apostasié).

Scanné avec CamScanner

Les terroristes rabaissent les savants musulmans pour égarer plus facilement la jeunesse ignorante.

Ils dénigrent les savants musulmans, déclarant qu'ils sont des ignorants, et les décrivent comme « des employés payé par les Sultans». Ils tirent plutôt leurs idées de penseurs aux idéologies déviantes et de ceux qui, comme eux, sont jeunes et faibles d'esprit – de la même façon que ceux qui les ont précédés (sur cette idéologie déviante) ont déclaré ignorants les savants parmi les Compagnons du prophète et les ont déclarés comme étant des mécréants.

Le devoir qui incombe aux savants musulmans et aux parents.

Ce que nous espérons aujourd'hui c'est que les parents gardent attentivement un œil sur leurs enfants, ne les abandonnant pas à ses adeptes aux idéologies destructrices et aux méthodologies déviées. Ils ne doivent pas les laisser assister à des rassemblements douteux, les laisser partir à l'aventure, ou dans des « centres de relaxation » qui ne sont rien d'autres que des pâturages pour ceux qui égarent et un terrain de jeu pour les loups prédateurs. Ils ne devraient pas les autoriser à voyager en dehors du pays, surtout s'ils sont jeunes. Il incombe aussi aux savants de montrer la bonne voie à suivre et enseigner les croyances (islamiques) authentiques dans les écoles, les mosquées et à travers les médias afin qu'il ne donne aucune opportunité pour l'égaré de sortir de l'ombre chaque fois que les rectificateurs sont inattentifs.

Qu'Allah nous accorde le succès à tous dans l'acquisition d'une science bénéfique et dans l'accomplissement des bonnes actions, et que la paix et les bénédictions soient sur notre prophète Mohammad, sa famille et ses compagnons.

Prospectus compilé par Maktaba Salafiya Birmingham
(Abou Iyaad Amjad Rafik)

Traduit de l'Anglais par **Abu Hammâd Sulaiman Al-Hayiti**

Mise en page et imprimé par Dine Al-Haqq
dahwaa@hotmail.fr

RETROUVEZ TOUS NOS SUPPORTS SUR www .dahwaaboutique.fr

Scanné avec CamScanner